

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9662*
24 février 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS-
RUSSE

LETTRE DATEE DU 24 FEVRIER 1970, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DE LA MONGOLIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte d'une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République populaire mongole, datée du 20 février 1970, sur la situation au Moyen-Orient.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) Buyantyn DASHTSEREN

* Egalement publié sous la cote A/7956.

DECLARATION DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE MONGOLE

La situation au Moyen-Orient continue à se détériorer du fait des actes d'agression répétés des militaires israéliens. Depuis quelque temps, les extrémistes israéliens commettent de nouvelles provocations plus dangereuses contre les pays arabes et augmentent l'envergure de leurs actions militaires comme le prouvent les agressions barbares de l'aviation israélienne contre les territoires arabes, notamment le bombardement au napalm et avec des roquettes du complexe sidérurgique d'Abou-Zaabal, près du Caire.

Il est absolument évident que les milieux dirigeants de Tel-Aviv, comptant sur le soutien et l'appui direct des Etats-Unis et d'autres puissances impérialistes, s'efforcent de contraindre les peuples arabes à accepter l'occupation de leurs territoires, de leur imposer un ordre néo-colonialiste et d'obtenir l'affaiblissement et le renversement des régimes progressistes des Etats arabes novateurs.

Le peuple mongol, avec tous les hommes de bonne volonté, condamne sévèrement l'aventurisme des agresseurs israéliens, coupables de graves violations des règles du droit international et des principes humanitaires. Il exprime sa profonde solidarité avec les peuples arabes, qui mènent un juste combat pour défendre leur liberté, leur indépendance nationale et l'intégrité territoriale de leurs pays et approuver les mesures qu'ils prennent pour unifier leurs efforts en vue d'un règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient.

Le Ministère des affaires étrangères de Mongolie déclare que la seule solution raisonnable du problème du Moyen-Orient est le règlement pacifique sur la base de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, qui prévoit avant tout le retrait des forces armées israéliennes de tous les territoires arabes occupés. Tant que cette question essentielle n'est pas réglée, on ne saurait parvenir à une paix durable dans les pays arabes de l'Orient.

Partant de cette position, le peuple mongol et le Gouvernement de la Mongolie approuvent sans réserve l'initiative importante prise par le Gouvernement soviétique, telle qu'elle a été exposée dans le message adressé par le chef

du Gouvernement soviétique aux dirigeants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Les mesures concrètes présentées dans ce message sont inspirées par le respect des droits et des intérêts légitimes de tous les peuples et gouvernements du Moyen-Orient et répondent pleinement aux conditions d'un règlement au Moyen-Orient et d'une diminution de la tension internationale.

Le peuple mongol, comme tous les peuples de la communauté socialiste et toutes les forces de paix, demande aux Gouvernements des Etats-Unis et des autres puissances occidentales de renoncer sans tarder à leur politique de défense et de soutien de l'agresseur et, répondant à l'initiative pacifique de l'Union soviétique, de s'engager sur la voie d'un règlement équitable du problème du Moyen-Orient.